Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502396-20251208-D2025102C-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 08 DÉCEMBRE 2025

Date de Convocation : 02/12/2025

Mise en ligne le 09/12/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 24
Présents : 19
Votants : 22
Quorum : 13

L'an deux mille vingt cinq
Le lundi 08 décembre à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, M. LE VERGER, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. BRÉAL, M. CARRÉ, Mme DELONGLÉE, M. DESMOTS, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, Mme LEGRAND, Mme MONHAROUL, Mme PEZON, Mme PORAS

EXCUSÉS : Mme PÉRON, Mme THÉBAULT, M. AUBIN, M. DOUARD, M. LECELLIER

POUVOIRS : Mme PÉRON donne pouvoir à M. BLANDIN
Mme THÉBAULT donne pouvoir à M. RESTIF
M. LECELLIER donne pouvoir à M. LUGAND

SECRÉTAIRE M. BLANDIN est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2025-102 – Finances locales – Demande de subvention auprès de l'Etat – Aménagements urbains rue Foch et extension du parking du Parc

Monsieur le Maire, présente le rapport suivant :

Rapport :

La commune souhaite inscrire en dossier DETR/DSIL un projet d'aménagement urbain du centre-ville.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du schéma de circulation multimodal réalisé par les cabinets ADEPE/Métavision, lequel met en évidence non seulement une circulation journalière importante sur les axes principaux, notamment autour de la place de l'Église, mais aussi une voirie qui comprend de nombreux carrefours générant des problèmes de sécurité du fait d'un manque d'aménagements dédiés et d'une place insuffisante accordée aux piétons dans un espace public dominé par l'automobile, complété par des vitesses excessives observées sur l'ensemble des voies de l'agglomération.

Ces constats révèlent plusieurs « points noirs » nécessitant des interventions prioritaires afin de sécuriser les déplacements, requalifier les centralités, améliorer l'agrément urbain et rééquilibrer les usages entre piétons, cycles et véhicules motorisés.

À la suite de l'étude, différents secteurs prioritaires ont été identifiés.

La commune souhaite réaliser une première tranche de travaux, comprenant l'agrandissement et la végétalisation du parking du Parc ainsi que le réaménagement complet et la mise en sécurité de la rue Foch. Par délibération du 08 décembre 2025 le Conseil municipal, a approuvé le projet d'aménagement du centre-bourg, de la rue du Maréchal Foch, et parking du Parc, pour un montant

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502396-20251208-D2025102C-DE

estimatif de travaux de 664 023,50 HT en marché de base, hors maîtrise d'œuvre et acquisition de terrains.

Les objectifs opérationnels : de ces aménagements sont de sécuriser la mixité des usages en cœur de ville, améliorer les mobilités douces et la lisibilité des cheminements, renforcer la place du végétal, réduire les vitesses et fluidifier les circulations et enfin, améliorer le cadre de vie et l'attractivité du centre-ville.

Ceci exposé,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dispositifs de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
Vu l'étude du schéma de circulation multimodal réalisée par les bureaux ADEPE et Métavision,

Considérant la nécessité de sécuriser et requalifier les espaces publics du centre-ville,
Considérant la volonté de la commune de favoriser la mixité des usages, les mobilités actives et l'amélioration du cadre de vie,
Compte tenu de l'intérêt de ces aménagements et de leur caractère structurant pour la sécurité, la mobilité et le cadre de vie,

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuve** le projet d'aménagement urbain du centre-ville – première tranche, tel que présenté
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	
	HT
Maîtrise d'œuvre	50 000,00
Travaux	664 023,50
TOTAL	**714 023,50**

RECETTES		
		%
DSIL	**150 000,00**	**21.00%**
DETR (30% * 300 000€)	**90 000,00**	**12,60%**
Conseil Départemental	25 000,00	3,50%
Amende de police	20 000,00	2,80%
Fonds de concours RAFCo	39 750,00	5.60%
Emprunt/Fonds propres	389 273,50	54.50%
TOTAL	**714 023,50**	**100,00%**

- **Décide** de solliciter les subventions DETR et DSIL pour un montant de 240 000,00€ ;
- **Autorise** Monsieur/Madame le Maire à déposer les demandes de subventions, signer tout document afférent, et mener toutes démarches nécessaires à l'exécution du projet ;
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice concerné
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Thierry RESTIF

Le secrétaire de séance
Bertrand BLANDIN

MAIRIE de RETIERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine